

Le CFG c'est quoi ?

CFG : Certificat de formation générale

C'est le premier diplôme de l'Education Nationale, il a remplacé le certificat d'étude. Le Certificat de Formation Générale (CFG) est un diplôme français qui certifie l'acquisition de connaissances générales de base et de capacités d'insertion sociale et professionnelle. C'est le premier niveau de diplôme de formation générale de l'Éducation nationale. Il a été institué en 1983.

Le CFG concerne principalement des collégiens bénéficiant d'un enseignement adapté et des personnes qui ne sont plus soumises à l'obligation scolaire.

Ce n'est pas un diplôme professionnel, mais il permet aux candidats qui l'obtiennent de viser ensuite une qualification professionnelle. Il donne droit à des équivalences permettant de préparer un diplôme professionnel de niveau V, notamment le certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

C'est un diplôme qui s'adresse aux personnes n'ayant pas les capacités ou ayant des difficultés importantes pour obtenir le Brevet des collèges. Ces personnes peuvent être sous obligation scolaire ou non, scolarisés ou non.

Le CFG est préparé en SEGPA, EREA, Etablissement pénitentiaire, ULIS, ULIS pro, Unité d'enseignement...

Il se compose alors **d'un contrôle continu pour valider les compétences du palier 2 du socle commun.**

En plus il y a une épreuve orale (sur convocation dans un centre d'examen) qui porte sur un dossier de stage réalisé par le candidat. Il aura à défendre ce dossier, son projet professionnel et il pourra être interrogé sur des questions de Prévention Santé Environnement .

On peut passer le CFG en candidat libre. Dans ce cas il y a une épreuve de maths et une épreuve de français d'une durée de 1 heure chacune. A cela on ajoute l'épreuve orale.

Modalités d'évaluation Finalités :

A - Évaluation du socle en CCF (Contrôle en cours de formation)

__ s'appuie sur le palier 2 du socle* (cf : livret personnel de compétences)

** Les compétences du socle au palier 3 peuvent être également attestées, ceci afin de dresser un bilan personnalisé du candidat, qu'il obtienne ou non le CFG.*

A cette occasion seront évaluées les compétences suivantes :

- 1- maîtrise de la langue française
- 2- principaux éléments de mathématiques et de la culture scientifique et technologique
- 3- maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
- 4- sociales et civiques
- 5- autonomie et initiative

L'élève aura été évalué durant toute sa scolarité et devra pour obtenir le palier 2 du socle commun maîtriser la majorité des items dans les 5 compétences afin que chacune soit validée.

B - Épreuve orale de 20 min notée sur 20 : (en général première semaine de juin)

__ **entretien** avec le jury à partir d'un **dossier obligatoire de 6 pages** maximum :
Elaboré pendant en classe durant l'année à partir de l'expérience professionnelle ou du stage de formation ou de centres d'intérêt personnels.

- rédigé à l'aide des TICE (sur les ordinateurs)
- pouvant prendre appui sur la PSE (Prévention-Santé-Environnement)

A cette occasion seront évaluées les compétences du candidat à :

- communiquer oralement
- établir des relations sociales
- exposer son expérience personnelle
- se situer dans son environnement social ou professionnel
- restituer des connaissances sur un ou plusieurs thèmes de la Prévention-Santé – Environnement

L'élève devra obtenir une note de 10/20 pour obtenir la validation du CFG